

CLES C1 Français langue étrangère - Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur

RS6666 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	136
Formacode(s)	15235
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/06/2024
Date d'échéance	27/06/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CLES C1 "Français langue étrangère" évalue la capacité des candidats à communiquer et prendre part à la vie scientifique ou professionnelle. Cet examen permet une évaluation en profondeur des capacités de compréhension et de production, orales et écrites des candidats, au sein de laquelle les différentes épreuves sont liées entre elles et intégrées au sein d'un scénario thématique unique. Les candidats reçoivent un rôle et une mission dans le cadre de ce scénario et doivent suivre les différentes parties de l'examen pour remplir leur mission. La compréhension (de l'oral comme de l'écrit) est évaluée indirectement, à partir des épreuves de production.

Le cadre des scénarios de CLES C1 s'inscrit dans un macro-domaine d'activité : arts, lettres et langues ; sciences humaines et sociales ; sciences de l'ingénieur ; sciences du vivant et santé ; droit et économie-gestion, etc.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences évaluées correspondent au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues. (CECRL). Le CECRL constitue un référentiel de compétences commun, à l'échelle du Conseil de l'Europe, pour les enseignements et les évaluations en langues vivantes. De ce fait, les résultats des candidats peuvent être comparés aux standards internationaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, le titulaire du CLES C1 peut :

- « - comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites ;
- s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots ;
- utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique ;
- s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours. » (CECRL 2001, p.25)

Évaluation possible sur ordinateur ou sur papier.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Sont admis à se présenter au CLES les candidats souhaitant valider leurs compétences en langues dans le cadre d'une formation initiale ou continue, d'une démarche qui peut être académique ou professionnelle. L'inscription à chacun des niveaux du CLES peut être effectuée par le candidat à tout moment de son parcours et dans plusieurs langues vivantes. Le candidat ne peut s'inscrire que dans un seul établissement pour une même session, une même

langue et un même niveau.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Un test de positionnement préalable est conseillé et il pourrait être demandé aux candidats au moment de l'inscription

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Vu le Code de l'Éducation, la composition du jury de délivrance de la certification et la désignation du président de ce jury sont arrêtées par le président de l'université ou de l'établissement d'enseignement supérieur accrédité Centre CLES par le MESR.

Base légale

Date de décision	27/06/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/06/2027
Date de dernière délivrance possible	27/12/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5425

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.certification-cles.fr/s-informer/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6666/>